NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

72 Nº 9 1950

Les réfugiés en Belgique

Marie FALLON

p. 927 - 934

https://www.nrt.be/en/articles/les-refugies-en-belgique-2708

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LES RÉFUGIÉS EN BELGIQUE

Voici cinq ans que la guerre est terminée pour nous Belges, cinq ans que nous avons retrouvé notre pays libre, notre vie de famille, notre confort matériel; mais à côté de nous, en Belgique même, en Europe, dans le monde entier, il y a des millions de personnes qui, par suite de cette même guerre, vivent en déracinés, exilés, désaxés.

Vis-à-vis de ces étrangers, réfugiés et D.P., nous avons nos responsabilités et nos devoirs; nous avons, comme devant tout grand problème vital, une solution à chercher. Devoir de regarder la situation en face avec des yeux qui désirent voir; ne pas être de ceux qui veulent ignorer ce problème parce qu'il les dépasse; qui ne veulent pas la mort de ces malheureux, mais les laissent mourir; qui, ne faisant rien pour eux, les placent dans une situation sans issue, les admettant parfois, ne les accueillant jamais, les tolérant sans jamais les aider.

Le problème des réfugiés est un problème humain dans toute l'acception du mot, un problème individuellement humain : il n'y a pas des réfugiés et D.P. en bloc, il y a l'histoire tragique de chacun d'eux avec ses souffrances, ses luttes et ses conséquences propres. Et, parce que c'est un problème individuel et humain, c'est avant tout un problème chrétien, qui ne trouvera sa solution que dans la charité du Christ.

La Belgique compte actuellement sur son territoire 50 à 60.000 réfugiés et personnes déplacées (1).

Ils représentent un grand nombre de nationalités : Polonais, Lettons, Lithuaniens, Ukrainiens, Russes blancs, Hongrois, Roumains, Tchèques, Yougoslaves, Espagnols, Israélites, et, parmi eux, toutes les classes sociales, les opinions politiques les plus différentes, la plupart des confessions religieuses.

Refaire leur histoire serait revivre toute l'histoire de l'Europe (2) depuis la guerre de 1914-1918; victoire du bolchevisme en Russie, avènement d'Hitler et persécutions raciales en Allemagne, guerre civile d'Espagne, déportations et transferts de population ordonnés ou provoqués par le racisme allemand, extermination des Juifs durant la guerre, déportation d'ouvriers de tous pays en vue du travail forcé en Allemagne, dispersion des soldats polonais ayant lutté pour les

---

(1) Dans notre étude, nous supposerons connues les dénominations officielles : réfugiés, personnes déplacées, etc. On les trouvera expliquées ci-dessus dans l'article de M. F. Nourissier. — Vu la difficulté d'obtenir ici des statistiques rigoureuses, les chiffres que nous proposons sont toujours donnés avec les réserves nécessaires.

(2) On voudra bien se reporter à l'article ci-dessus de M. Nourissier.

alliés et à qui était pratiquement impossible le retour dans leur patrie, etc.

- *Dans les camps allemands.*

En 1945, la plupart de ceux qui devaient un jour arriver en Belgique se trouvaient dispersés dans des camps allemands; ils bénéficièrent, comme on l'a dit précédemment, des efforts des gouvernements alliés, en particulier du C.I.R. et de l'U.N.R.R.A.; établis dans les camps libérés des prisonniers de guerre, ou dans les immenses casernes des S.S., ils devaient y rencontrer, malgré tout le dévouement possible, d'effrayantes misères physiques et morales.

L'Allemagne de cette époque, c'était l'immense chaos et la confusion des races. Au milieu de ses ruines, circulant à travers le charroi des armées qui s'installaient, des masses humaines essayaient de se rassembler par groupes nationaux ou familiaux. Echappés des camps de concentration, des camps d'internement, des usines, ils tâchaient de prouver aux autorités responsables leur raison d'être là, leur identité, même leur nationalité réelle, que tant de fois ils avaient dû camoufler par de faux papiers. Elle est parfaitement conforme à la réalité de ces années de fin de guerre, cette réponse d'un paysan déporté, mise en scène par M. Giorgu, dans *La XXVe heure* : « J'étais Roumain, j'ai été réquisitionné pour le travail. On m'a inscrit sous le nom de Jacob alors que Ion était mon nom. N'ayant pu leur prouver que je m'appelais Ion et non Jacob, ils m'ont inscrit sur une liste de Juifs et m'ont enfermé dans un camp pour faire des travaux. Un jour j'ai pu m'évader et passer en Hongrie. Là, les Hongrois m'ont arrêté parce que j'étais Roumain. Ils m'ont, après bien des souffrances, vendu aux Allemands qui voulaient des ouvriers pour les fabriques de guerre. Là on m'a torturé parce qu'on me croyait Hongrois. Puis on m'a fait passer devant une Commission qui, après avoir discuté sur ma taille, mon poids, mes dents, a dit que j'étais fait pour être soldat, que j'étais un type de « pure race ». Je me suis encore évadé et, quand la guerre a pris fin, j'ai été droit aux Américains. Ils m'ont d'abord bien reçu, puis après quelques jours ils m'ont aussi arrêté et j'ai fait 14 camps avant de pouvoir leur prouver qui j'étais. Et maintenant je demande de retrouver ma femme et mes enfants. Je ne demande qu'une chose : avoir un toit où m'abriter avec eux et avoir de quoi manger... ».

Aux femmes qui avaient été mises de force dans les fabriques d'armement, les Nazis avaient enlevé leurs enfants. Il s'agissait de mesures systématiques inspirées par l'idéologie raciste. Certains de ces enfants avaient été rassemblés dans des camps spéciaux, d'autres « choisis » avaient été confiés à des familles « hitlériennes », pour être élevés et éduqués suivant une politique bien déterminée. C'est après des années parfois que, grâce au Service international de re-

cherches (S.I.R.) attaché à l'I.R.O., beaucoup d'enfants purent être rendus à leurs mères.

En 1947, on comptait, dans les camps de regroupement d'Allemagne, 80.000 enfants D.P. Mais, à la même date, l'on évaluait à 100.000 les enfants disparus, de nationalité polonaise surtout, tchèque et yougoslave; actuellement 19.000 demandes de recherches sont encore en suspens.

Du point de vue « humain », une des plus graves humiliations ou déchéances que subirent ces gens, ce fut la perte de leur personnalité. Ils n'étaient pas estimés et traités en considération de leur vie propre, de leur histoire à chacun; ils étaient recensés, sériés, « catalogués » par nationalité, par genre de travail, par âge. Ce qu'on cherchait en eux, c'étaient des travailleurs aptes à donner un rendement rapide, qui permettrait de liquider au plus vite ces immenses centres de rassemblement. A la « personne » qui ne rêvait, après ces années de déportation, que de retrouver sa famille, se substituait le « travailleur », évalué suivant certains critères physiques : état médical, poids et taille, valeur économique calculée selon un certain pourcentage. De nouveau les D.P., par catégories, étaient proposés à l'émigration, comme main-d'œuvre pour les pays d'outre-mer.

En 1947-48, j'eus à me rendre pour la première fois en Allemagne, à l'initiative de S. E. Mgr Sloskans, évêque letton réfugié en Belgique. Je me souviens de l'impression que me firent alors ces camps. A cette époque pourtant un immense effort d'organisation avait déjà été réalisé et les familles qui avaient pu se regrouper étaient réunies. Près de Munich, à la Werner Kasern, vivaient 6 à 7.000 réfugiés et D.P., représentant 16 groupes nationaux. Chaque famille, qu'elle fût de 2 ou de 7 personnes, était logée dans une seule chambre, avec, pour tout mobilier, quelques caisses de bois et civières de l'armée. Dans les chambres plus grandes, 3 ou 4 familles se logeaient parfois. Par les fenêtres sans vitres une humidité lourde et glaciale vous pénétrait. Partout, dans les immenses couloirs sales sur lesquels donnaient toutes ces chambres, cette même odeur de misère. Les vieillards, les isolés, hommes ou femmes, dormaient dans de grands dortoirs communs. Aux heures des repas, chacun prenait place dans une longue file pour aller chercher à la cantine, dans une gamelle ou un seau de fer, la nourriture qu'ils mangeaient ensuite sur la planche qui leur servait de lit. Si les enfants avaient l'autorisation de sortir des clôtures du camp, c'était en rang, gardés; je les vois encore, rentrant, longues théories d'enfants pâles, couverts de haillons, au regard terne et sans joie, dont beaucoup n'avaient jamais connu la douceur d'un foyer. Parmi eux maints adolescents de 16 à 20 ans semblaient sans espoir et vivaient par la force des choses dans la plus malsaine promiscuité.

Tous les camps n'étaient pas les mêmes : il y avait aussi les bara-

quements de bois ou de béton, qu'ont connus les prisonniers. Là, plusieurs familles vivaient dans la même chambrée, ce qui ne valait pas mieux.

Déléguée par le Secours international de Caritas catholica, j'avais à chercher dans ces camps les premiers enfants de réfugiés qui viendraient en Belgique dans des familles catholiques. Je revois, entre autres, une famille de 7 personnes : les parents, cinq enfants. Le père avait été professeur à Riga; un enfant était mort au camp; ils n'avaient qu'un rêve : que leurs enfants connaissent une maison, sachent ce qu'était la vie normale d'une famille, puissent aller à l'école. Ils voulaient qu'en échappant à cette sinistre et malsaine atmosphère, leurs petits, en grandissant, aient de réels et purs souvenirs d'enfants, qui font tant dans la formation d'un homme.

Plus tard, nous eûmes, pour des motifs semblables, à visiter une dizaine de camps en Autriche; grâce aux efforts de l'I.R.O., aux rapatriements et aux émigrations déjà effectués, la situation s'était beaucoup améliorée, aussi bien du point de vue hygiénique que du point de vue alimentaire; les réfugiés sont ingénieux et ils avaient réussi à aménager leurs modestes homes. C'était cependant toujours la même promiscuité, la même impossibilité d'une vie familiale intime; l'atmosphère d'angoisse continuait à régner; si les camps n'étaient plus surpeuplés, ils étaient surtout remplis de vieillards, de malades, de familles inaptes au travail.

Le rôle de l'I.R.O.

Lorsque l'I.R.O. entra en activité en juillet 1947, elle avait à prendre en charge 1.600.000 réfugiés; elle était dotée à cet effet d'un budget de 120.000.000 dollars environ par an, pour une période de trois ans, époque à laquelle sa tâche devait être terminée. Ce budget était l'ensemble des quotes-parts gouvernementales de chacun des 18 pays qui avaient adhéré à sa charte de constitution. Elle avait son siège central à Genève et une délégation dans chacun des pays qui la constituaient, ainsi que dans les pays où se trouvaient les réfugiés et dans les pays d'accueil. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de l'I.R.O.; il est certain qu'elle a accompli un travail d'une envergure considérable. Au 1er juin 1950, elle avait fait émigrer et réétabli définitivement 1.009.933 réfugiés et D.P. Les principaux pays d'immigration furent l'Australie, l'Argentine, le Brésil, la Bolivie, le Canada et les Etats-Unis.

Les buts principaux de l'I.R.O. étaient :

1) rapatrier dans leur pays d'origine ceux qui le demandaient;

2) assurer une protection légale (mandat politique et juridique) à ceux qui ne pouvaient plus compter sur la protection de leurs gouvernements ou de leurs consulats;

3) réétablir ces gens dans des pays où ils pourraient se fixer défini-

tivement, et, en attendant cette date, qui était prévue pour 1950, les assister matériellement.

1) En règle générale, très peu de réfugiés demandèrent à être rapatriés dans leur pays d'origine, après 1948.

L'I.R.O. ne pouvait évidemment assurer sa protection qu'à ceux qui la lui demandaient ; ils devaient signer une déclaration attestant qu'ils ne voulaient plus rentrer dans leur pays d'origine.

Les gouvernements « soviétisés » de ces pays faisaient dans le même temps une habile propagande dans les camps mêmes, pour inviter les D.P. à rentrer chez eux. Encore aujourd'hui les commissions russes visitent les camps, essayant divers moyens de pression.

Les enfants mineurs abandonnés ou orphelins ont été obligatoirement rapatriés et là, malgré tout, l'I.R.O. a dû effectuer ces transports de « retour au pays ». Légalement et juridiquement, elle n'avait pas mandat sur eux.

2) La protection légale est d'une importance capitale pour les réfugiés et D.P. Elle s'inspire de la tradition créée par l'Office Nansen, il y a plus de 25 ans, pour la protection juridique des apatrides. L'I.R.O. veille à l'application de nombreux accords et arrangements entre les divers gouvernements à ce sujet. Très particulièrement, elle assure aux réfugiés et D.P. la délivrance d'une pièce appelée « document de Londres », que l'on connaît aussi sous le nom de « Titre de voyage de l'I.R.O. ». Ce document, délivré par 16 gouvernements et reconnu par plus de 25, aide le réfugié à surmonter une des plus graves difficultés auxquelles il se heurte : le passage des frontières, faute de passeport. Ce passage n'est du reste possible qu'en théorie, puisqu'il reste soumis à l'obtention du visa d'émigration. Enfin, la protection juridique de l'I.R.O. aide le réfugié dans quantité d'actes importants pour sa vie personnelle, mariage par exemple. On prévoit, après la fin du mandat de l'I.R.O., un Haut-Commissariat qui reprendra cette partie de sa mission.

3) La tâche de réétablissement et d'émigration est évidemment la plus importante. Suivant sa constitution, l'I.R.O. n'a le droit de faire émigrer que les D.P. et réfugiés enregistrés avant une date fixée (15 octobre 1949). De plus l'émigration n'est pas libre. Elle est soumise aux lois d'immigration des pays d'outre-mer. Ces lois sont faites avant tout évidemment dans un esprit national. Elles doivent tenir compte des besoins du pays en main-d'œuvre, du rendement matériel des « immigrants », de l'état de santé de ceux-ci. C'est pourquoi tant de réfugiés et D.P. se voient refusés sans pitié : vieillards, malades, infirmes, veuves, familles trop nombreuses, intellectuels. Près de la moitié des réfugiés qui sont en Belgique appartiennent à ces catégories, et c'est là le grand problème.

En 1947, l'I.R.O. pouvait croire qu'en trois ans l'essentiel de sa tâche serait terminé. Mais la situation internationale s'aggravant à

l'est de l'Europe centrale, elle eut à protéger et assister matériellement plus de 200.000 nouveaux réfugiés fuyant d'au delà du « rideau de fer ». A ce jour encore, plus de 1.000 personnes, en comptant les Allemands, arrivent de l'Est chaque nuit. L'Europe est tragiquement devenue une « fabrique de réfugiés ».

Après avoir ainsi décrit, dans ses grandes lignes, la tâche générale de l'I.R.O., nous en arrivons au cœur de notre sujet : les réfugiés établis défnitivement en Belgique.

Les D.P. et les réfugiés en Belgique.

Déjà, avant 1940, nous avions en Belgique de 5 à 8.000 Russes blancs, réfugiés depuis la révolution de 1917. Plus tard s'ajoutèrent de nombreux Israélites, qui fuyaient les persécutions nazies. La plupart de ceux-là ont déjà trouvé une situation assurant leur pain quotidien, mais vivent très pauvrement et beaucoup d'entre eux émargent aux œuvres d'assistance.

Les ouvriers. En 1947, le Gouvernement belge, qui avait besoin de travailleurs pour la mine, a proposé à l'I.R.O. d'en faire recruter parmi les D.P. et les réfugiés vivant dans les camps d'Allemagne. 12.000 D.P. et réfugiés accompagnés de leur famille, soit environ 28 à 30.000 personnes, se sont ainsi engagés par contrat et pour une durée de deux ans dans nos cinq bassins miniers.

Aux termes mêmes de ce contrat, ces D.P. et réfugiés étaient considérés par l'I.R.O. comme réétablis définitivement et n'ayant plus à émigrer. Par contre, il était stipulé qu'après ces deux ans accomplis ils pourraient s'inscrire comme demandeurs d'emploi, au même titre que les Belges, et cela dans n'importe quelle branche de l'industrie.

A cause de la pénurie de logement en Belgique, due à notre surpopulation et aux conséquences des sinistres de la guerre, les étrangers venus pour les mines ont dû être logés dans des camps ou baraquements. La concentration de célibataires en dortoirs communs, la promiscuité trop grande des familles, la prostitution, l'alcoolisme, les maladies vénériennes sont un grave écueil de cette situation. De nombreux problèmes d'ordre personnel et familial en découlent, qui amènent dans ces centres l'immoralité sous toutes ses formes, séparations de ménages, divorces, etc.

Les grands centres où vivent les D.P. sont Liège, Mons, Charleroi, La Louvière, Waterschei ; quelques centaines travaillent dans le Namurois.

Les D.P. venus par contrat peuvent bénéficier des avantages de nos lois sociales : chômage, mutualité, allocations familiales ou d'orphelins. Mais il y a là souvent pour eux matière à de réels problèmes. Pour obtenir ces avantages, il faut de nombreuses démarches, difficiles déjà pour les travailleurs belges, combien plus difficiles

pour les étrangers à cause de la différence des langues. Certains charbonnages l'ont bien compris et ont développé en leur faveur leurs services sociaux. Mais c'est encore loin d'être la généralité.

Le plus souvent, les D.P. refusent de faire partie des syndicats, par crainte de s'inféoder à un parti politique.

Lorsque les deux ans de la période contractuelle sont terminés, peu parmi eux souhaitent, de gaieté de cœur, rester attachés à la mine. Beaucoup avaient accepté ce travail, sans avoir les aptitudes physiques ou professionnelles requises, dans l'espoir qu'après les deux ans de contrat ils pourraient soit émigrer, soit chercher un autre travail, plus en rapport avec leurs aptitudes (Dans nos charbonnages, il y a certainement parmi les ouvriers D.P. plus de 20 % d'intellectuels).

Si, en théorie, cette recherche de travail leur est permise, en fait, vu le chômage, il y a priorité pour la main-d'œuvre belge; trois secteurs seulement leur sont librement ouverts : la métallurgie, l'agriculture ou le personnel domestique. Quant à l'émigration, elle devrait être à leurs frais; or, à part quelques rares célibataires, aucun d'eux n'a pu économiser de quoi payer le voyage de toute une famille outre-mer.

Les réfugiés. Depuis 1945, 15 à 20.000 réfugiés sont arrivés en Belgique fuyant volontairement leurs pays « soviétisés ».

Ce furent d'abord et surtout des familles polonaises, puis des Hongrois, des Tchèques, des Roumains.

Recherchés ou traqués, parce que faisant partie des classes dirigeantes ou de l'Action catholique, comprenant le sort réservé à leurs enfants, préférant pour eux la misère à l'éducation communiste, ils arrivent chez nous plus ou moins clandestinement. Aristocrates, classes bourgeoises, intellectuels, ils résident surtout dans le grand Bruxelles : mansardes, sous-sols, centres d'accueil; ils vivent dans la plus grande misère et, en conséquence, sont souvent handicapés physiquement.

Quel travail peut-on leur procurer en Belgique ?

L'équivalence des diplômes universitaires n'existant pas, il faut, s'ils veulent gagner leur vie par eux-mêmes, qu'ils acceptent des travaux de manœuvres ou vivotent de petits métiers, tel que le tressage des chaussures...

Depuis trois ans que je m'occupe du service social aux réfugiés, j'ai pu réaliser leur misère tant morale que matérielle. Que d'exemples seraient à citer : des familles de l'aristocratie vivant dans des sous-sols de Bruxelles; un prince polonais très âgé, infirme, hospitalisé dans un hôpital de la Commission d'assistance publique pour le restant de ses jours. La famille d'un juriste hongrois vivant depuis plus d'un an dans notre centre d'accueil avant de trouver un emploi manuel lui permettant de subsister. Un ancien ministre d'Etat et sa femme,

logé dans une mansarde « garnie » moyennant une assistance de 1500 frs par mois. Des anciens colonels se faisant laveurs de vaisselle dans un restaurant de Bruxelles pour ne pas vivre de secours. Un journaliste tchèque, historien, père de famille, acceptant des tournées de prestidigitation dans un casino pour subvenir aux besoins des siens. Des évêques orthodoxes sans église, vivant dans un sous-sol des secours de quelques-uns de leurs fidèles. Une jeune fille de vingt ans ayant fui son pays avec son père; celui-ci tué au passage de la frontière par les Soviets; elle-même prise par eux, maltraitée, finissant par échouer en Belgique; le souvenir de ce qu'elle a subi, joint à une faiblesse physique insurmontable, aboutit à une dépression profonde, avec essais de suicide.

Les étudiants. Ils sont environ 4 à 500 dont la plus grande partie (270) à Louvain. Certes, on fait beaucoup pour améliorer leur sort. Mais leur vie reste dure et pénible et leurs inquiétudes très vives; un échec aux examens entraîne automatiquement la cessation des secours; et les perspectives, une fois le diplôme obtenu, restent aléatoires : trouveront-ils un emploi répondant à leurs études ? Ce qui est remarquable parmi eux, c'est leur esprit d'entr'aide : il n'est pas rare de les voir partager à trois une bourse qui permettrait à peine à un étudiant belge de vivre seul.

Intégration dans la population. Les réfugiés et D.P. ne sont pas jusqu'ici intégrés dans notre population; bien des raisons l'expliquent:

Différence fondamentale entre le tempérament belge et le tempérament hongrois, slave ou balte.

Différence de langues : vivant en commun, ils se reforment en groupes nationaux et se maintiennent en marge de la population. Entraînés plus ou moins passivement dans des migrations successives, les D.P. n'ont pas encore compris le sens de ce qui leur est arrivé. Ils subissent leur sort en résignés, parfois en révoltés, sans faire l'effort d'adaptation qui les engagerait plus définitivement. Les réfugiés, eux, — et c'est caractéristique je crois —, vivent en éternels errants. Ils ont été traqués, poursuivis, ils craignent encore. Ils ont cette mentalité des voyageurs qui attendent, pour s'installer, un endroit stable et définitif où ils aboutiront enfin, et ce lieu rêvé n'est jamais celui où ils sont.

Ils n'ont cru venir en Belgique qu'en « transit », vers une réelle émigration. La position géographique de la Belgique, si proche des camps de l'Ouest allemand et le passage relativement aisé de la frontière ont facilité leur arrivée. En outre, et ceci doit être signalé, parmi tous les pays signataires de la charte de l'I.R.O., la Belgique a été un des pays qui ont le mieux compris le problème des réfugiés dans son sens plénier : problème humain et problème chrétien.

Mais, néanmoins, pour les motifs indiqués, l'intégration n'est pas réalisée ([3]). Sans doute, parmi les réfugiés, il en est qui croient que tout leur est dû, qui ont perdu le sens de la dignité personnelle, qui ont renoncé à l'effort; mais ceux-là sont le petit nombre.

Enfin, une dernière raison, pour laquelle ils vivent chez nous en désaxés, en inadaptés, est malheureusement notre indifférence à leur égard. Nous ignorons ou nous voulons ignorer ce problème d'une extrême gravité, parce qu'une fois connu il exige un sacrifice personnel, un geste réel de compréhension et d'accueil.

Les réfugiés n'ont pas choisi de former cette lamentable internationale d'exilés et de sans-patrie. Leur sort est la conséquence de l'histoire tragique de l'Europe et des terribles événements des vingt dernières années. Cette triste histoire, c'est dans le cœur et dans la chair de chacun d'eux que nous pouvons la lire.

Combien d'entre nous ont essayé de la comprendre ?

Les œuvres d'assistance.

Jusqu'en juin 1950, l'I.R.O. a donc eu mission d'aider financièrement les réfugiés et D.P. placés sous son mandat, dans les limites fixées par sa constitution. Comparativement à l'aide que peuvent donner et que donnent les œuvres privées, sa contribution a été évidemment principale. Toutefois, depuis les débuts de l'I.R.O., tant sur le plan national que sur le plan international, il a été fait largement appel aux œuvres pour aider les réfugiés par une assistance sociale et matérielle.

Sur le plan national : La section belge de l'I.R.O. a travaillé en collaboration avec les œuvres suivantes dont le but principal était également le problème des réfugiés et D.P. 1) Le Secours international de *Caritas catholica*, mandaté par l'épiscopat belge pour promouvoir, organiser et coordonner les activités de secours catholiques belges en faveur de l'étranger (S.I. de C.C.) ; 2) L'aide aux Israélites, victimes de la guerre (A.I.V.G.) ; 3) L'Union chrétienne des jeunes gens (Y.M.C.A.) ; 4) L'Entr'aide socialiste (particulièrement pour les républicains espagnols). La Croix-Rouge également n'a pas cessé de s'occuper des réfugiés, dans la ligne générale de son activité : défense et protection dans un sens humanitaire, particulièrement là où il y eut des lieux d'internement : Mons, Schaerbeek et le Petit-Château, et dans les hôpitaux.

Les services sociaux des grandes œuvres avaient un rôle d'accueil,

(3) Organisme international, quoique travaillant en Belgique par sa section belge, peut-être l'I.R.O. n'a-t-elle pas conçu suffisamment l'aide et l'assistance apportées à ses ressortissants dans un sens social d'adaptation et d'intégration à la population belge. Elle ne les a pas assez préparés aux conditions économiques, qui sont devenues les leurs depuis la fermeture de sa section d'assistance.

d'orientation, de recherche de travail, d'organisation des loisirs. Mais la tâche propre de l'assistance de base était réservée à l'I.R.O. Le S.I. de C.C. eut à cœur de faire connaître le problème et de promouvoir les initiatives en faveur des réfugiés et D.P.; une de ses réalisations pratiques fut l'ouverture d'un centre d'accueil pour les abriter, en attendant leur réétablissement par le travail ou la régularisation de leurs papiers d'identité et permis de séjour.

Sur le plan international : L'I.R.O. a fait appel aux organisations bénévoles, dont une Conférence permanente se tient à Genève. Le S.I. de C.C. en est membre. Il a toujours été invité, avec beaucoup d'insistance, par le « Vatican Migration Bureau », dont le siège est à Genève, à participer comme observateur aux *Conseils généraux de l'I.R.O.* C'est là que se traitaient internationalement, entre les 18 gouvernements ayant adhéré à la Charte de l'I.R.O., les problèmes de réétablissement, d'émigration, et les grandes questions d'assistance.

En 1949 surtout, apparut la lourde et douloureuse question des « inaptes définitifs », dits « Hard Core » ou cas résiduels. Le recensement de ces malheureux ne s'est pas fait systématiquement. Il s'est opéré de lui-même par les refus des Commissions gouvernementales d'émigration. La situation apparut alors tragique. Les camps se vidaient de leurs éléments valides. Les prévisions les plus optimistes faisaient apparaître, au début de 1950, que, si l'I.R.O. pouvait, en prolongeant sa mission, faire émigrer encore 3 à 400.000 D.P., il resterait, de toute façon, plus de 25.000 infirmes, malades, tuberculeux, vieillards, arriérés mentaux ou anormaux profonds qui jamais n'obtiendraient un visa d'émigration.

Le Saint-Siège, par l'organe du *Vatican Migration Bureau,* fit alors appel aux œuvres catholiques pour aider à résoudre ce problème.

La Belgique a été la première à répondre à l'appel. En novembre 1949, le S.I. de C.C. envoyait une mission dans les camps d'Autriche et, en janvier 1950, 80 vieillards D.P. furent accueillis pour le restant de leurs jours dans nos instituts catholiques. Une centaine doivent encore arriver. Certaines œuvres privées offrirent aussi leur collaboration. Dans le courant de 1950, une mission du S.I. de C.C. organisait l'arrivée en Belgique d'enfants anormaux. Actuellement d'autres pays, et particulièrement la France, répondent au même appel.

Si, devant l'ampleur de la tâche, les résultats restent petits, il n'en est pas moins vrai que l'exemple de nos pays catholiques peut ouvrir la voie et faire comprendre aux pays d'outre-mer qu'il n'est pas possible de ne tenir compte que du rendement économique au détriment des valeurs humaines et familiales. Les nations libres se doivent de chercher la solution du problème des réfugiés dans un sens intégralement humain.

En Belgique, en prévision de la fin de la mission d'assistance de

l'I.R.O. et devant l'angoissante question que cela poserait pour 60.000 réfugiés d'une part, pour le gouvernement et les œuvres d'autre part, une Commission fut créée dès janvier 1950 pour étudier le problème. Des organismes patronaux et syndicaux ainsi que de grandes œuvres d'assistance de différentes confessions ou partis politiques l'ont composée. En juillet 1950, la Commission s'est constituée en « Comité belge pour les réfugiés ».

Ce Comité n'a et n'aura nullement un rôle d'assistance, mais, reconnu par le gouvernement, il a un rôle consultatif auprès de celui-ci. Son principal but est d'arriver à promouvoir et faire reconnaître un statut définitif du réfugié.

La situation à partir de juin 1950.

Le 30 juin 1950, l'I.R.O., section belge, terminait sa tâche d'assistance. Elle avait encore à ce jour à charge pécuniaire *complète* : 1) 1.500 réfugiés inaptes provisoirement sans travail; 2) 350 à 500 réfugiés inaptes définitivement (Hard-Core); 3) 56 enfants orphelins. A charge pécuniaire *partielle,* plusieurs centaines de réfugiés.

Rien qu'en frais médico-pharmaceutiques, elle avait dépensé, le dernier trimestre de son action, 1.830.000 frs.

Le gouvernement belge a repris à sa charge propre, moyennant une rétrocession de sa quote-part financière à Genève, tous les réfugiés et D.P. se trouvant sur son territoire.

Par l'intermédiaire du Ministère de la santé, il a été demandé aux Commissions d'assistance publique d'admettre au bénéfice des secours tous les réfugiés indigents, sans qu'il soit fait appel au domicile de secours de ceux-ci.

La période qui a suivi le mois de juin 1950 et qui, tout en comportant certains progrès, est encore en cours actuellement, a été angoissante et douloureuse. Les assistés, qui recevaient de l'organisation internationale des secours d'une certaine importance, sont devenus brusquement les assistés des Commissions d'assistance publique et des œuvres. Or, — l'expérience le manifeste rapidement — le secours de la C.A.P. qui s'élève pour une personne à environ 7 à 800 frs par mois avec supplément de 150 frs par personne faisant partie du ménage, ne permet à personne de vivre même très modestement. Si l'assisté arrive à manger, les questions : loyer, chauffage, lumière, vêtements, etc., restent entièrement à charge des œuvres.

Si les indigents belges sont déjà très malheureux à ce régime, la situation des réfugiés l'est doublement. Etant hors de leurs pays, ils n'ont aucun apport familial, si petit soit-il. La différence de religion souvent, de langue toujours, fait qu'ils sont des « inconnus » du clergé paroissial. Ils n'ont à eux ni vêtements, ni mobilier. Ils ne peuvent offrir aucune garantie morale ou financière à ceux qu'ils sollicitent. Les propriétaires qui les acceptent sont rares; là où on les reçoit, des loyers élevés leur sont demandés.

C'est à cette situation que les œuvres de secours aux réfugiés ont dû et doivent chaque jour faire face depuis le mois de juin. Leurs services sociaux ont pris une ampleur considérable et leurs caisses de secours doivent chercher journellement de quoi s'alimenter.

Le S.I. de C.C. reçoit chaque jour une moyenne de 30 à 50 personnes à orienter ou secourir et abrite de façon permanente 32 réfugiés, sans compter les « transitaires ».

Le rôle de la charité privée est donc plus important que jamais.

Ce qui reste à faire pour les réfugiés.

Tant que le réfugié, admis sur notre territoire et auquel est accordé le droit de séjour, n'aura pas obtenu, ce qui en est la conséquence naturelle, le droit au travail et le droit à l'assistance, le problème ne sera pas résolu.

Il est certain que la Belgique ne peut recevoir un nombre indéfini d'étrangers, que son intérêt national doit être sauvegardé. Il faut admettre aussi que, parmi les réfugiés, et avec des intentions nettement définies, une certaine infiltration communiste se fait chez nous. Il est possible que des mesures plus énergiques doivent être prises à nos frontières, que les enquêtes sur ceux qui sont admis doivent être plus fouillées.

Mais pour les réfugiés et D.P. vraiment installés chez nous, un gros effort doit être réalisé dans leur intérêt d'abord, dans le nôtre ensuite.

Sur le plan national : 1) *Tout d'abord amélioration des logements*; 2) *Meilleure adaptation des lois de la sécurité sociale aux étrangers*; 3) Organisation de cours de langues, de cours ménagers et professionnels, de bibliothèques, des loisirs, etc.

Sur le plan catholique : 1) Intégration et assimilation des réfugiés ou D.P., qui doivent être assistés, dans nos œuvres catholiques. Dans le domaine de la charité, plus que partout ailleurs, il faut nettement écarter toute distinction entre Belges et étrangers. Si chaque paroisse prenait sous sa protection, comme elle le fait pour les indigents, les étrangers malheureux qui vivent sur son territoire, quel progrès ce serait ! Répartis entre les œuvres des Pauvres honteux, des conférences de saint Vincent de Paul et des Dames de la Charité, ils se sentiraient unis à nous par un lien étroit. Ils se sentiraient compris, accueillis.

2) Enfin l'adaptation des réfugiés à la vie belge ne se fera que par un contact suivi avec les familles belges. Certes je sais que des réserves sont à faire, qu'il y a des dangers à éviter. Mais nous devons comprendre que les réfugiés et D.P. ne sont pas des « parias », des êtres inférieurs.

Les jeunes réfugiés devraient être invités à participer aux activités de nos mouvements de jeunesse. Ils y retrouveraient ce qui leur a

tant manqué : une vie saine, sportive, une orientation vers le devoir et le dévouement. Les réfugiés ont un complexe psychologique dont ils souffrent tous. Ils se sentent comme marqués d'une façon infamante par ce qu'ils ont subi. Et s'ils affectent parfois des attitudes désinvoltes ou exigeantes, la cause profonde en est leur souffrance, leur défiance, leur scepticisme né souvent de leur malheur.

Ils ont eu peur, ils ont eu faim, ils ont vécu d'espoir. Ils sont dans un pays libre dont ils ont rêvé et les portes se ferment devant eux. Ils ont encore faim. Ils sentent la séparation d'avec les leurs. La grande force que donnaient naguère les décisions à prendre, la fuite à réaliser, tout cela est passé, et l'angoisse de l'avenir les étreint de plus en plus.

La religion, leur religion est restée pour les réfugiés un élément stable. Peu, je crois, ont perdu la foi, beaucoup ont perdu la pratique religieuse. Dans les moments durs, ils n'ont pas trouvé l'aide nécessaire.

Les prêtres réfugiés, surtout ceux des églises non reconnues en Belgique, vivent de misère. Le gouvernement ne pourrait-il subsidier à titre social les aumôniers qui se chargent d'assurer une aide spirituelle et morale à leurs compatriotes ? A nous, en tout cas, incombe un devoir essentiel de compréhension et d'aide réelle dans ce domaine des valeurs spirituelles.

Le rôle du prêtre auprès des réfugiés est essentiel ; est-il assez compris ? J'ai entendu les confidences de beaucoup de jeunes réfugiés. La vie errante, la promiscuité des camps, le fait d'être considérés en catégorie, par numéros, admis ou refusés en raison de leur rendement manuel et économique, ont tué, en eux, le sens de la dignité humaine, le respect de leur personnalité même. Ils se posent d'une façon désespérée souvent la question du « pourquoi » de leur destinée.

A les entendre, vous serez frappés par ce qui domine dans leur mentalité : fatalisme, résignation, désespoir morne et pourtant, comme en contradiction, une lueur d'espoir. Témoins du mal qu'ils ont subi, mais aussi du mal qui s'étend et que nous semblons accepter, ils attendent beaucoup de nous. Ici le rôle du prêtre s'impose, il ne nous appartient pas d'en parler ; le travail qui suit le nôtre sera consacré à cet aspect fondamental du problème.

En terminant, une conclusion s'impose : on est responsable non seulement du mal que l'on commet, mais de celui qu'on laisse commettre, du bien que l'on ne fait pas. 60.000 réfugiés et D.P. sont en Belgique. Nous avons tous et chacun un devoir à remplir vis-à-vis d'eux : essayer de les comprendre. Si nous les avons compris, il ne sera plus possible que nous restions indifférents à leur sort.

Bruxelles.

Marie FALLON,
Secrétaire adjointe du Secours International de Caritas Catholica.